

La Charte

de Devantures Commerciales

Ville de MONTFORT SUR MEU

Enseignes

COIFFURE



Page 3 : La démarche

Page 4 : Le plan & la réglementation

Page 5 : Le commerce & la rue

Page 7 : Les types de commerces

Page 9 : Les enseignes

Page 11 : Les stores

Page 12 : Les couleurs et les matériaux

Page 12 : Les fermetures

Page 13 : Les accès

Page 13 : L'éclairage

Page 14 : Les accessoires mobiles

Page 15 : Les propositions

Page 19 : Le lexique

Page 20 : Le mot du Maire

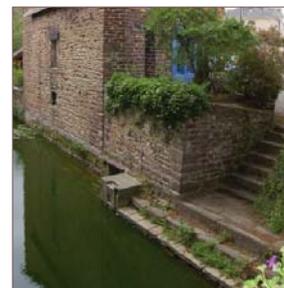
Il n'est pas toujours aisé de connaître la procédure à suivre pour une modification totale ou partielle de sa devanture commerciale. Consciente de ces difficultés, l'équipe municipale de Montfort-sur-Meu a édité cette charte de recommandations pour le traitement des devantures commerciales dans laquelle chacun trouvera les réponses appropriées à son projet de rénovation.

Cette charte est éditée dans le cadre d'une ODESCA (Opération de DEveloppement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat) engagée par le Pays de Brocéliande pour la Ville de Montfort-sur-Meu.

C'est avant tout un outil d'aide à la décision qui est proposé dans ce document, que ce soit pour une rénovation complète ou pour un projet plus modeste.

Les règles simples qui y sont expliquées permettront à chaque commerçant de valoriser leur outil de travail et donc de renforcer l'attractivité de leur commerce.

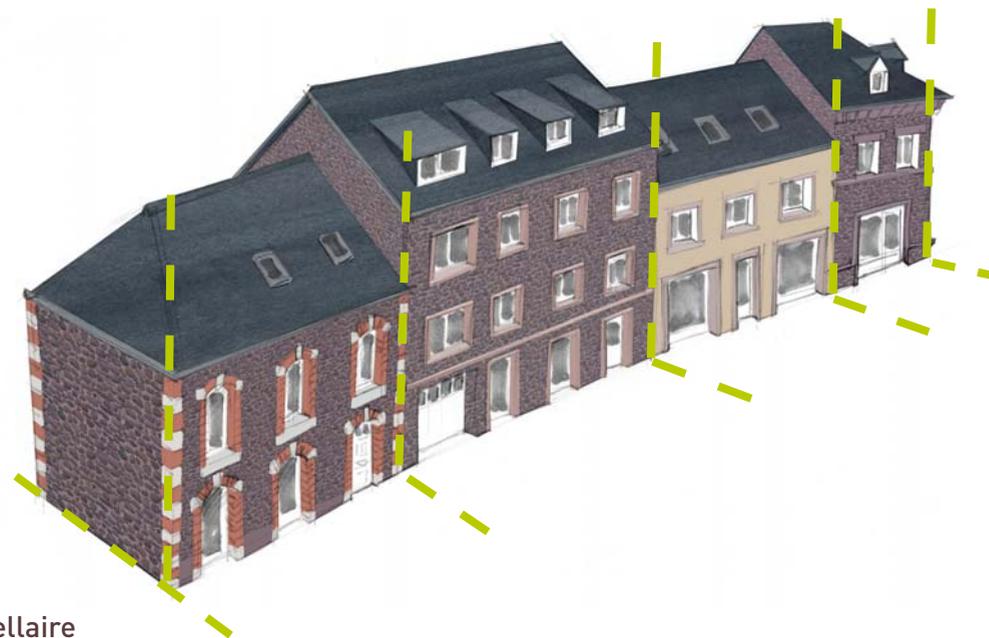
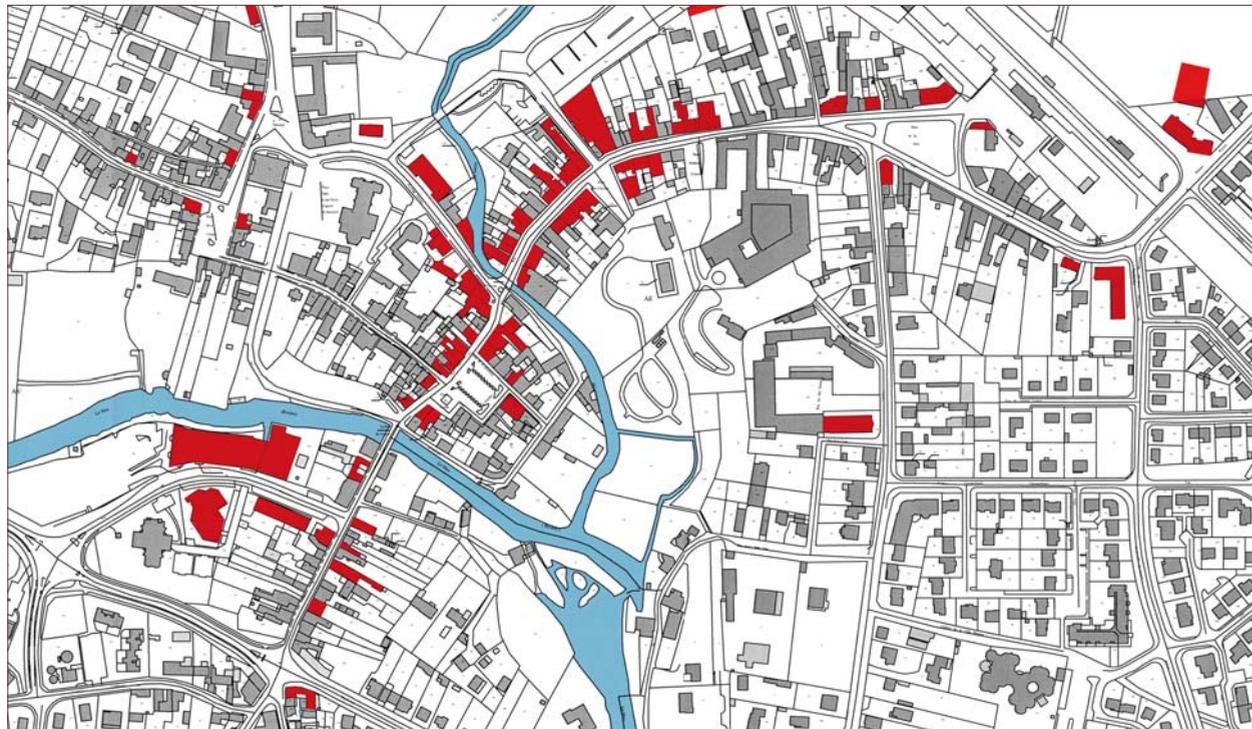
Chacun participera ainsi, par la qualité de son commerce, à l'essor économique de sa ville en renforçant ce qui est un des éléments les plus attractifs des centres-villes: le tissu commercial.



Les commerces de Montfort-sur-Meu (symbolisés en rouge sur la carte), sont majoritairement regroupés dans le centre-ville et particulièrement le long de la rue Saint Nicolas. Cette concentration fait de Montfort-sur-Meu un centre-ville attractif avec un tissu commercial dynamique.

La qualité patrimoniale de Montfort-sur-Meu est un atout économique pour la ville. La réglementation prévoit que toute

modification de façade, création de commerce ou pose d'enseigne doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à déposer en mairie. Généralement une Déclaration Préalable soumise à l'Architecte des Bâtiments de France est suffisante. Le Service Urbanisme de la Mairie de Montfort-sur-Meu est à la disposition des commerçants pour tous les renseignements nécessaires pour mener à bien leur projet.



Le parcellaire

Les commerces s'inscrivent dans le rez de chaussée d'un bâtiment qui fait partie d'une rue.

Chaque bâtiment est construit sur une parcelle, et cette succession de parcelles va donner un rythme à la rue. Il est important que ce parcellaire reste lisible sur la totalité des façades de la rue, même si un commerce occupe plusieurs bâtiments successifs.

Le rez de chaussée et les étages gardent ainsi une liaison verticale, ce qui permet de conserver une échelle cohérente dans le tissu urbain propre au centre-ville.





à éviter

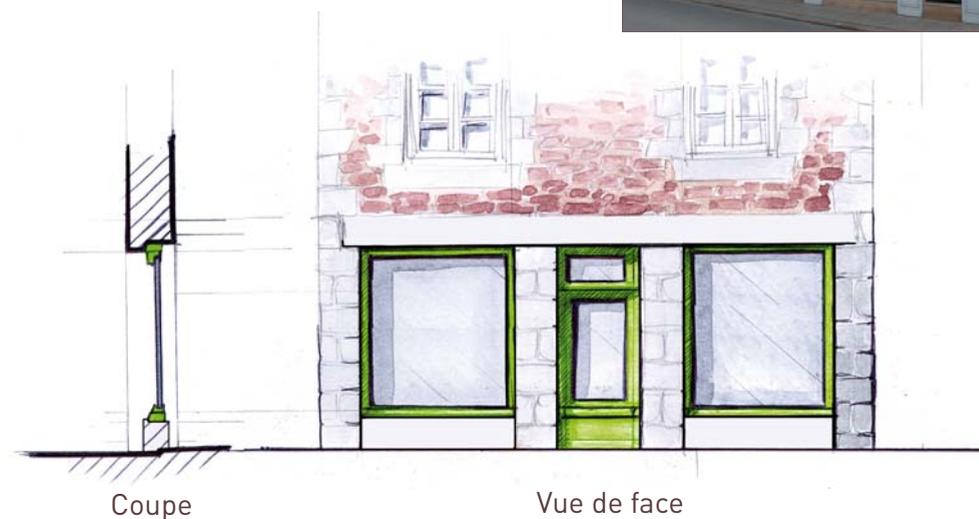


exemples à suivre



A. Vitrine en feuillure

Les vitrines en feuillure ont des châssis placés en retrait de la façade à l'intérieur des percements (comme des fenêtres). Il faut respecter ce retrait de la vitrine (20 à 25 cm). Les percements des vitrines répondent en général à la composition déjà existante des percements des étages (fenêtres), même si leur taille est différente. Quand le bâtiment comprend une porte extérieure d'accès aux étages, elle doit être positionnée en dehors du commerce.



Coupe

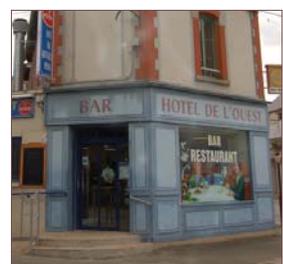
Vue de face

La composition

Le commerce s'inscrit traditionnellement dans la composition de la façade du bâtiment. Même si des percements quelquefois disproportionnés ont été réalisés (souvent dans les années 60), il est important de s'aligner sur la composition générale du bâtiment (symétrie ou non, rythme des percements, accroche du bâtiment au sol etc.) pour garder une cohérence avec les étages supérieurs et ainsi augmenter l'impact de son commerce grâce à une harmonie avec le reste de la façade. Un bel équilibre entre les proportions des ouvertures, quelles soient au rez de chaussée (vitrines et portes) ou aux étages (fenêtres, balcons etc.) valorisera toujours un bâtiment et donc le commerce qui en fait partie.

B. Devanture en applique

Les devantures en applique sont, comme leur nom l'indique, posées devant la maçonnerie du rez de chaussée du bâtiment. Très en vogue au XIXème siècle, où elles étaient en bois mouluré, il est intéressant de les restaurer si elles existent. On peut aussi les traiter dans un esprit contemporain avec des matériaux adaptés. Si l'on souhaite reconstituer une devanture en applique dans un esprit traditionnel, il faut respecter le matériau et les détails d'origine (bois peint, moulures).



Coupe



Vue de face

A. L'enseigne en bandeau

Elle est posée à plat sur la façade de l'immeuble ou sur la partie supérieure de la devanture en applique. Les lettres doivent avoir une taille en proportion avec l'échelle du bâtiment. Elles ne doivent pas dépasser la longueur du magasin, ni mordre sur les étages. Il faut éviter les panneaux pleins rapportés qui donnent un aspect «provisoire» au commerce et préférer d'une manière générale des lettres découpées indépendantes.



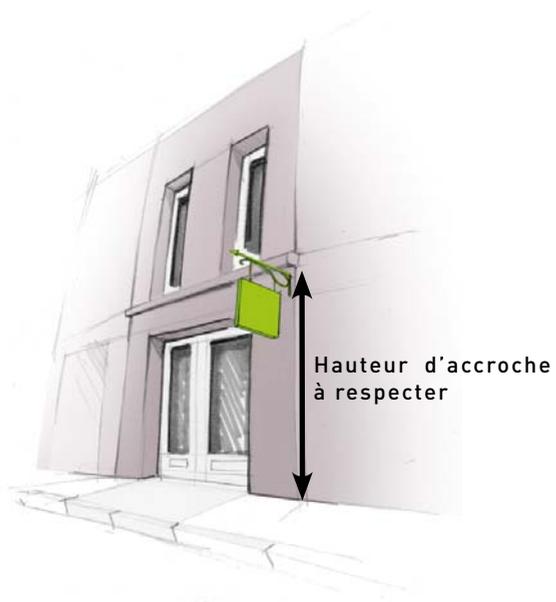
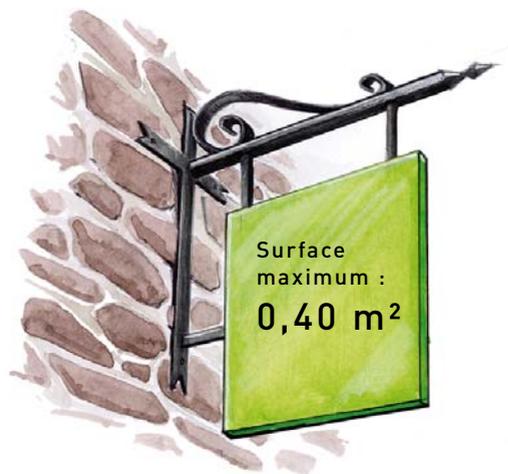
Devanture en applique



Vitrine en feullure

B. L'enseigne en drapeau

Une seule enseigne en drapeau est nécessaire par commerce. Elle sera placée suffisamment haut pour ne pas être heurtée, mais restera dans le cadre de la façade commerciale (ne pas déborder au-dessus de l'allège des fenêtres du premier étage). Le débord sur le trottoir ne dépassera pas 0,80 m, potence comprise. Elle ne sera pas constituée de caisson lumineux en matière plastique. Elle peut être tout à fait originale (bois, métal, tissu etc.) ainsi que sa forme ajourée, plate, en volume ou bas relief. L'éclairage sera discret, indirect et en harmonie avec l'esprit de l'enseigne. Les potences devront être travaillées.



Les stores ne sont pas des volumes à rapporter sur la devanture commerciale. Ils ont tendance à obscurcir les vitrines et doivent être amovibles. Ils seront droits, rétractables et sans joue latérale, de préférence en toile unie et mate, harmonisée avec les couleurs du commerce. Les stores suivront le rythme des vitrines et accompagneront l'architecture du bâtiment. Le mécanisme et la structure seront si possible de la même couleur que le tissu. Une fois ouverts, ils ne débordent pas au-delà du trottoir et ne constitueront pas une gêne ou un danger à la circulation des piétons. Ils sont autorisés aux étages si le commerce occupe plusieurs niveaux.



■ Les couleurs et les matériaux

La sobriété en matière de couleurs et de matériaux reste le meilleur atout pour être bien vu. Un rapport de 3 couleurs maximum est conseillé pour éviter un aspect trop bariolé au magasin. Une mise en couleur du commerce harmonisée au reste du bâtiment augmente considérablement son impact. C'est important de rester dans l'esprit du

magasin. Pour une devanture traditionnelle, rester dans des matériaux traditionnels, et pour une devanture contemporaine, on peut utiliser des matériaux novateurs. Mais il faut savoir que ces matériaux peuvent être délicats à associer, et il est conseillé dans ce cas de faire appel à un professionnel pour concevoir sa devanture commerciale.



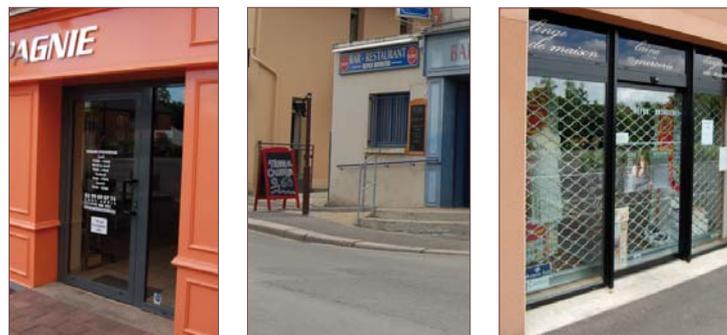
■ Les fermetures

Les grilles métalliques, quand elles sont nécessaires, seront de préférence en maille laissant percevoir l'intérieur des vitrines. Les dispositifs de fermeture (caissons, grilles ...) seront cachés à l'intérieur du commerce.



■ Les accès

La mise aux normes de l'accessibilité adaptée aux personnes à mobilité réduite nécessite une vérification pour chaque commerce. Les entrées étant la liaison entre l'espace public (la rue ou le trottoir) et l'espace privé (le commerce), il faut éviter des matériaux faisant référence à des revêtements intérieurs. Un matériau simple, discret et d'aspect mat est souhaitable.



■ L'éclairage

A. L'éclairage extérieur

Il doit être indirect et continu. Les sources lumineuses seront discrètes et harmonisées avec le style du commerce. Il est souhaitable de faire un bilan de sa consommation électrique ainsi que de l'efficacité de son éclairage, pour une optimisation de l'impact de son commerce.

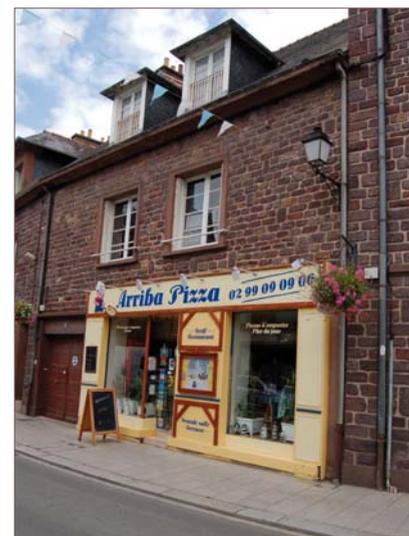
B. L'éclairage intérieur

L'éclairage de l'intérieur de ses vitrines est important, aussi bien pour mettre en valeur les produits à présenter que pour marquer l'ouverture du commerce. Plutôt qu'un flot de lumière, un éclairage adapté accompagnera la mise en scène de l'intérieur des vitrines.



Les accessoires mobiles vont donner l'esprit général du commerce par la perception extérieure du magasin. Il est donc important qu'ils soient de qualité et harmonisés au commerce. Les parasols seront en toile unie et, comme les tables et les chaises, ne serviront pas de support publicitaire. Les accessoires non

fixés au sol ne constitueront pas d'obstacle à la circulation des piétons. Les panneaux type menu seront de qualité et seront décrochés les jours de fermeture. Les accessoires mobiles implantés sur le domaine public sont soumis à autorisation.



Le panneau et les boiseries rajoutées sur la devanture brouillaient la lecture de l'ensemble. Une enseigne en lettres indépendantes, une peinture de la devanture et un retraitement de l'éclairage requalifie complètement l'établissement en lui enlevant son aspect «provisoire». Les châssis ont été recomposés pour éviter un effet de «trou noir» et permettent de donner un rythme à la devanture. La lumière qui éclaire l'ardoise du menu pose l'ambiance signée de l'intérieur.

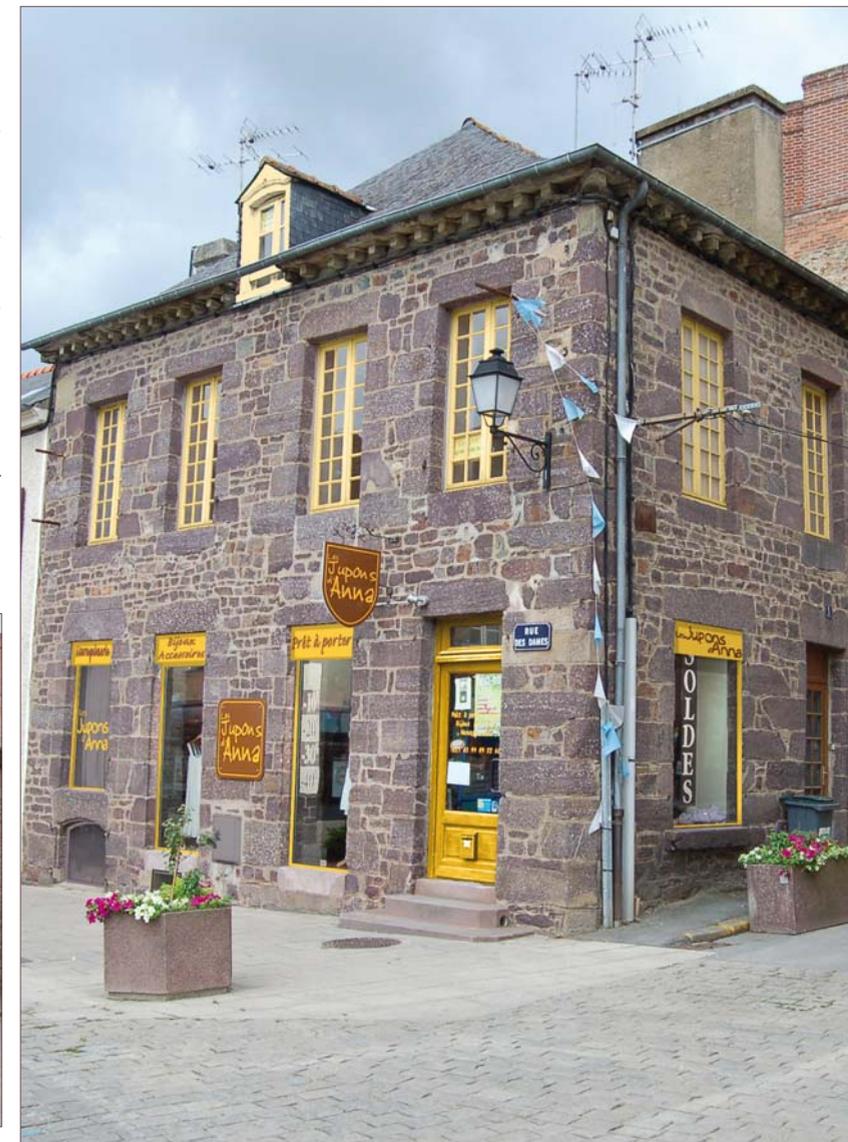
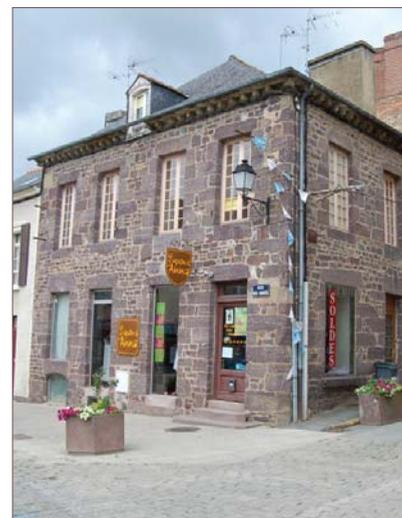




Un réhabillage de la devanture en applique dans un matériau et une couleur plus contemporains, ainsi qu'une teinte tonique pour l'enseigne et les store (dont un a été réentoilé), réactualise ce commerce. Le miroir central a été conservé selon le souhait des commerçants. A noter: un espace spécifique a été matérialisé sur une des vitrines pour mettre les annonces des manifestations locales, pour éviter un affichage désordonné sur tout le vitrage.



Les différents châssis du rez-de-chaussée donnaient un aspect trop disparate au commerce. Ils ont été homogénéisés par le jaune existant sur l'enseigne en drapeau, ainsi que par les lambrequins appliqués sur le haut de chaque vitrage. Les menuiseries des étages sont proposées en harmonie avec la teinte de celles du magasin, mais légèrement différenciées. La réserve, à gauche du bâtiment, est masquée par un store intérieur en toile qui reprend le logo du commerce.



■ Les propositions



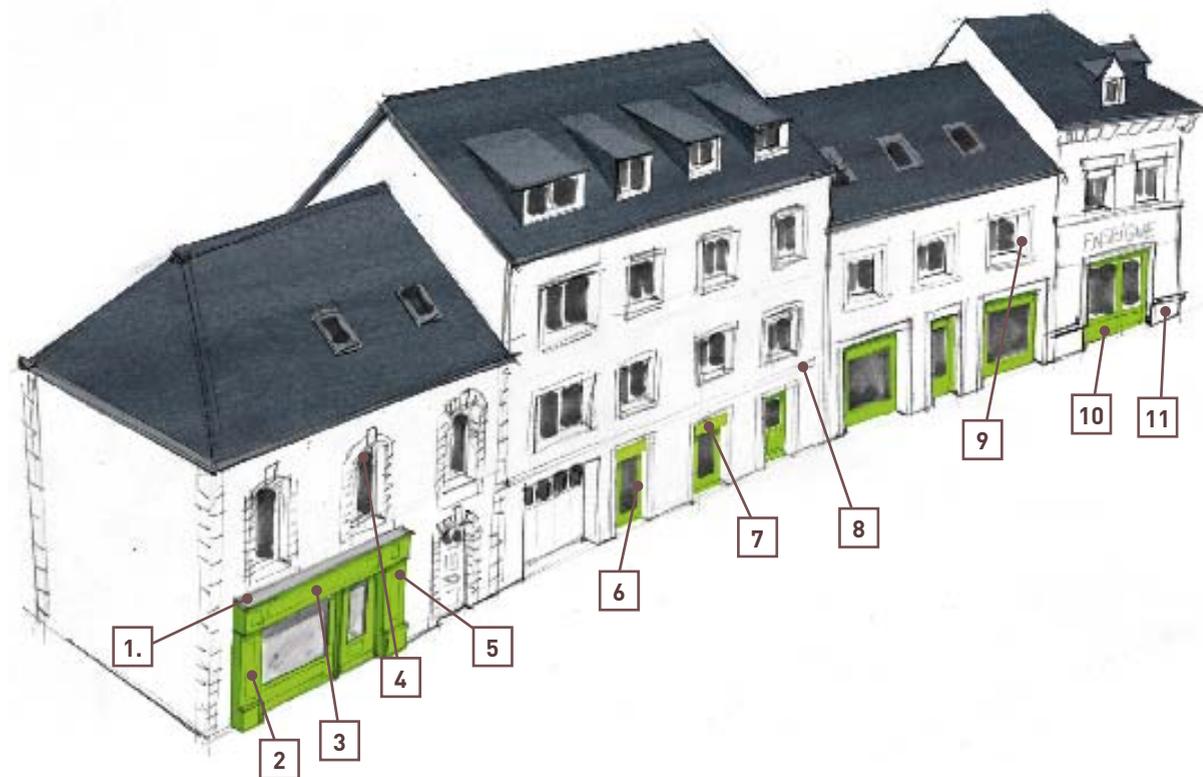
Les deux vitrines en feuillure ont été modifiées en devantures en applique en bois. Cela permet de garder un équilibre sur le dessin général du bâtiment qui est composé selon un axe de symétrie. Les deux couleurs, bien différenciées, correspondent aux types de commerce. A noter: une devanture en applique, posée devant la maçonnerie existante, permet de modifier totalement un commerce sans intervenir sur les structures du bâtiment.



Le lexique ■

- 1 Couverture zinc (casquette)
- 2 Piédroit
- 3 Bandeau
- 4 Linteau
- 5 Moulure
- 6 Châssis

- 7 Imposte
- 8 Bandeau d'étage
- 9 Tableau
- 10 Allège
- 11 Soubassement



■ Le mot du Maire

Les commerces contribuent fortement à l'attractivité du centre ville d'une commune. En 2008, l'étude sur l'attractivité économique de la ville de MONTFORT-SUR-MEU a souligné la nécessité de renforcer l'image et l'identité des commerces du centre ville et des zones commerciales périphériques.

Ainsi, la municipalité avec le soutien du Pays de Brocéliande et de l'ODESCA (Opération de Développement Economique et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat) a souhaité s'inscrire dans une action en faveur de la mise en place d'une charte de recommandations sur les devantures commerciales.

Cet outil d'aide à la décision pour les commerçants est également un document précieux pour la préservation de la qualité architecturale de la ville. Les demandes de travaux en centre ville étant soumises à l'avis des services de l'Architecte des Bâtiments de France, cette charte pourra servir de réel appui pour les projets futurs.

La devanture est le premier élément de valorisation d'un commerce, aussi cette démarche a un objectif de soutien de l'activité économique de notre commune.

Je remercie vivement tous les participants pour leur collaboration et souhaite que cette charte devienne la référence pour tous les Montfortais attachés à notre ville et à son développement.

Delphine DAVID

